

06.07.2025 – Mort dramatique d’Adem, un jeune poursuivi par la police – Observatoire des violences policières en Belgique

L’accident s’est produit le 28 juin 2025 vers **22:30** sur le Boulevard du Jardin Botanique (Bruxelles), indique le parquet de Bruxelles. Le lendemain à **08:40**, soit à peine 10 heures plus tard (y compris la nuit) le parquet communique :

« Selon les premières constatations, la police n’a commis aucune erreur dans le cadre de son intervention. »

Impressionnant comme pour ce drame la police qui, une nouvelle fois est à l’origine d’une tragédie, est mise hors cause par le parquet dans un délai aussi court. Un **expert** s’était rendu sur le lieux, ce qui n’est qu’évident mais semble être présenté comme un gage de sérieux.

Le **laboratoire de la Police Fédérale Judiciaire** ainsi qu’un **médecin légiste** ont été requis. Un **expert automobile** a également été sur place afin d’établir les circonstances précises de l’accident. Les premières constatations sont donc qu’aucune erreur n’aurait été commise par les forces de l’ordre.

N’empêche : **comment ne pas s’interroger une nouvelle fois sur les comportements anxiogènes des forces de l’ordre ?**

Comme souligné précédemment la police ne peut pas faire tout et n’importe quoi lorsqu’elle souhaite procéder à des contrôles et certainement pas mettre en danger la vie de personnes, qu’elles soient motorisées, cyclistes ou piétonnes. Ce n’est tolérable, sous aucun prétexte.

Article 37 de l’Arrêté royal du 1er décembre 1975:

« Les conducteurs des véhicules prioritaires peuvent déroger aux règles de circulation (par ex. franchissement de feu rouge, dépassement, excès de vitesse...), à condition qu’ils utilisent les signaux sonores et lumineux et qu’ils ne mettent pas les autres usagers en danger.»

Même avec les dérogations, l’agent de police reste responsable s’il cause un accident ou met autrui en danger. La jurisprudence belge est claire : la priorité d’intervention ne supprime pas l’obligation de prudence.

ObsPol qui recolte nombre de témoignages de violences effectuées par les forces de l’ordre à l’encontre des citoyen.ne.s témoigne de son soutien aux familles et proches du jeune [Adem](#).